



CAHIER DES CHARGES

Compétitions Régionales Saison 2008 - 2012

I - CANDIDATURE

Elle sera faite, par écrit, auprès des Comités Départementaux pour toutes les compétitions départementales ou régionales qui se déroulent dans les départements.

Pour les compétitions régionales, l'organisateur devra se mettre en conformité avec le cahier des charges du Comité Régional d'Alsace de gymnastique.

Une description du matériel gymnique et de la salle de compétitions (dimensions, capacité en spectateurs, taille et nombre de salles annexes) sera jointe à la demande de candidature. Si une salle d'échauffement est nécessaire, préciser également les dimensions de cette salle, l'équipement en matériel et la distance la séparant de la salle de compétitions.

II - MATERIEL

Le matériel de compétition devra être conforme au règlement technique de la Fédération Française de Gymnastique, pour les compétitions à finalité nationale ou interrégionale ; pour les catégories à finalité régionale, les documents régionaux feront foi.

En ce qui concerne les compétitions TSA, le matériel compétitif doit être aux normes F.I.G. (avec aménagement F.F.G. si la réglementation le prévoit)

III - SALLE DE COMPETITIONS

- Selon le type de compétitions et le plan de travail, les responsables de la compétition prescriront, au club organisateur, en temps utile, et au plus tard 4 semaines avant la compétition, un plateau mixte ou un double plateau pour l'une ou l'autre catégorie.
- Les tribunes devront pouvoir accueillir le nombre de spectateurs relatif au type de compétition.
- Une séparation sera clairement matérialisée entre l'aire réservée aux spectateurs et

celle réservée aux sportifs, entraîneurs et officiels.

- La température sera suffisante pour éviter le refroidissement des gymnastes (environ 19°)
- Une sonorisation efficace devra être mise en place avec 2 lecteurs de cassettes et compact disc et au moins un micro restant à la disposition du chef de plateau en permanence.
- Des cassettes ou Compact Disc avec des musiques pour les déplacements des gymnastes ainsi qu'une musique de fond pour les échauffements ou les temps morts devront être prévus.
- **SPECIFICITES TSA**
L'installation doit être aménagée en plateau composé de deux trampolines complets (tapis spécifiques, tapis de parade, tapis de protection)

IV - SALLE D'ECHAUFFEMENT

Si une salle d'échauffement est nécessaire, elle devra être obligatoirement équipée de tous les agrès de la discipline, ceux-ci pouvant être de marque différente de ceux de la salle de compétitions.

- Les tapis de protection devront être prévus en nombre suffisant pour assurer la sécurité.
- Les tremplins devront également être prévus en nombre suffisant.
- Pour le sol, une bande de tapis adaptés à la pratique de la gymnastique au sol, d'au moins 12 mètres de long et 4 mètres de large, peut être suffisante.
- Pour les DN, les DF et les catégories Critériums, il convient d'y ajouter une piste d'acrobatie.

La salle d'échauffement devra être proche de la salle de compétitions et une liaison rapide (téléphone ou talkie-walkie) doit être possible.

V - SALLE DE REUNION

Un endroit devra être prévu pour le rassemblement des juges (qui pourra se faire dans la salle de compétition). Il devra être équipé d'une télévision et d'un magnétoscope et d'un vidéo projecteur pour les compétitions à finalité nationale.

S'il existe un bureau ou une pièce dans l'enceinte des installations, il pourra être mis à la disposition du responsable de la compétition en cas de besoin.

VI - MATERIELS ANNEXES

- Une table de direction pouvant accueillir entre 10 à 16 personnes devra être mise en place dans la salle de compétitions de façon à ce que tout le plateau soit visible.
- Une table assez grande, réservée à l'informatique, sera mise en place, si possible à l'écart, avec prise de courant à proximité. Chaque club organisateur devra mettre à disposition un ordinateur portable équipé du logiciel de compétition (à demander au C.R.A ou votre département) et une imprimante avec papier.
- Une table et des chaises, en nombre suffisant, seront prévues à chaque agrès pour les juges (nombre de juges en fonction de la compétition).
- Des bancs ou des chaises seront prévus à chaque agrès pour les gymnastes et les entraîneurs.
- Une table sera prévue pour les récompenses.
- La magnésie sera fournie, en quantité suffisante, par le club organisateur et le responsable du matériel veillera à ce qu'elle ne manque à aucun agrès pendant la compétition.

MATERIELS SPECIFIQUES TSA

- estrade pour le jury
- table et chaises pour 8 personnes sur l'estrade
- table pour le jury synchronisé
- bancs ou chaises pour les compétiteurs
- panneau d'affichage pour ordre de passage et résultat

VII - PETITS MATERIELS NECESSAIRES

- GAM :

- 1 triple décimètre au saut
- 1 chrono + 1 gong au sol
- Magnésie

- GAF :

- 1 triple décimètre au saut
- 2 chronos + 2 gongs, au sol et à la poutre
- Magnésie

- GR :

- 2 agrafeuses avec agrafes

VIII - SERVICE MEDICAL

- Un service médical doit être prévu par l'organisateur : secouristes, sapeurs-pompiers ou médecin. Ces personnes devront être présentes pendant toute la durée de la compétition, y compris durant le temps d'échauffement.
- Le matériel nécessaire pour soigner les petites blessures devra être sur place.
- Un local infirmerie est souhaitable. A défaut, prévoir un endroit approprié, un peu à l'écart, pour les soins éventuels.
- Dans l'hypothèse d'un contrôle anti-dopage, un local avec un WC, sans fenêtre, doit être mis à disposition.
- Les services de secours locaux doivent être prévenus à l'avance du déroulement de la compétition pour permettre une évacuation rapide des blessés éventuels.

IX - PERSONNEL LOCAL

L'organisateur devra prévoir :

- un responsable du matériel, qui devra être désigné nommément et qui sera à la disposition du responsable de la compétition.
- au moins une personne à l'accueil des gymnastes (contrôle des licences)
- 2 personnes pour l'informatique en **permanence**
- 2 personnes, **en permanence**, pour la sono
- un responsable de la salle d'échauffement devra être présent en **permanence**
- 2 personnes chargées du ramassage des notes à disposition du ou des responsables juges.

X - FLECHAGE

Un fléchage devra être mis en place pour guider les sportifs vers la salle de compétitions. A défaut, et si nécessaire, un plan, avec adresse exacte, est fourni au Comité Régional d'Alsace pour diffusion en même temps que le plan de travail.

XI - PRESSE

L'organisation prendra contact avec les représentants locaux de la presse pour l'annonce en amont de la compétition (Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace). La couverture, sur le plan Régional, article et palmarès, sera coordonnée par les responsables départementaux de la presse.

XII - REPARTITION FINANCIERE

* Dépenses

L'organisateur aura à sa charge :

- Les éventuels frais relatifs à la mise à disposition et transport du matériel de gymnastique ;
- Les éventuels frais de location de salle ;
- 1 boisson chaude (café, thé, chocolat) et croissant pour le dimanche matin ;
- 1 boisson et un sandwich, par $\frac{1}{2}$ journée, pour chaque juge et responsable de la compétition ainsi que pour le photographe du Comité Régional.
- 1 bouteille d'eau sur la table des juges et des responsables.

Il devra prévoir des coupes :

- En individuel, au moins une coupe au premier de chaque catégorie.
- En équipe, une coupe aux trois premières équipes de chaque catégorie.

En cas de dépenses exceptionnelles ou en cas de problèmes d'ordre financier, aucune prise en charge ne sera possible par le Comité Régional d'Alsace sans accord préalable.

Le Comité Régional prendra en charge :

- Le déplacement des responsables du déroulement et des juges convoqués selon barème du C.R.A.
- Les frais de repas, si nécessaire. L'organisateur devra alors proposer un repas, d'un coût maximum de 10€, par personne, comprenant une entrée, un plat chaud, un dessert et une boisson ;
- Les médailles pour les trois premiers de chaque podium ;

Le C.R.A. versera une compensation financière de **50€**, par $\frac{1}{2}$ journées de compétition et par plateau, pour la collation des juges et responsables de la compétition

* Recettes

L'organisateur encaisse les droits d'entrée du public et les recettes des stands ou buvette. En cas d'entrée payante, l'organisateur devra laisser libre accès pendant toute la durée de la compétition à un certain nombre de personnes :

- les enfants de moins de 14 ans

* Pour les compétitions par équipe :

- au nombre de gymnastes prévu par équipe selon la compétition
- 2 entraîneurs
- 1 juge

- 1 administratif
- * Pour les compétitions en individuel :
 - chaque gymnaste prévu sur le plan de travail
 - un ou plusieurs entraîneurs selon le nombre de gymnastes et catégories présentées par les clubs
 - 1 juge
 - 1 administratif par club
 - dans tous les cas à tous les membres du C.R.A.

XIII - PALMARES

Un palmarès complet devra être affiché dès la fin de la compétition. Dans le cas d'une compétition comportant une catégorie avec un nombre très important de gymnastes ou d'équipes, un palmarès intermédiaire sera affiché régulièrement.

L'ensemble des palmarès seront téléchargeables sur les différents sites internet de la région des départements et de la fédération française de gymnastique :

- www.ffgym-alsace.com
- www.cdqym67.com
- www.gym68.org
- www.ffgym.com

La présence d'élus locaux est souhaitable, dans la mesure du possible, lors de la remise des récompenses.

XIV - STANDS ET PUBLICITE

L'organisateur devra apposer, en bonne place, les affiches ou banderoles du Comité Régional d'Alsace, ainsi que celles des partenaires du Comité Régional d'Alsace.

Il devra mettre à disposition, en salle d'échauffement, et à la caisse principale, une table où les Comité Départementaux et le Comité Régional d'Alsace pourront déposer toutes informations ou circulaires.

L'organisateur aura toutes latitudes pour afficher ses partenaires locaux à l'exclusion de ceux relatifs

- aux tabacs
- aux boissons alcoolisées
- aux concurrents directs des partenaires institutionnels de la FFG

Le club organisateur vérifiera qu'il est couvert par ses assurances diverses pour l'organisation de manifestations sportives.

➤ Partenariat Moreau

Le Comité Régional d'Alsace de Gymnastique a signé un accord de partenariat avec la Société MOREAU. Cet accord prévoit la mise en place lors des compétitions GAM/GAF, d'un stand avec leur produits.

Le club organisateur sera contacté par la société Moreau par les modalités.